

SESSION DU 12 FÉVRIER 2002

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE CHICOUTIMI COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

CC-2002-021

Ouverture de la session et constatation des présences À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 12 février 2002, à 19 h 30, sous la présidence de Mme Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Sont présents, présentes, outre la présidente,

<u>Les commissaires</u>: Mme Jacqueline Asselin

MM. Jean-Claude Basque

Rino Beaulieu

Mmes Sylvie Belzile

Lise Blackburn
Gilles Cardinal

M. Gilles CardinalMmes Sonia Desgagné

Diane Durand
Diane Gauthier

MM. Michel Girard

Charles Lavoie

Mme Diane Perron
M. Rémy Simard
Mme Diane Tremblay

<u>Commissaires repré-</u> Mme France Gagné (secondaire) <u>sentants des parents</u> : M. Jean-Marc Girard (primaire)

Sont également

présents :

MM. Claude Dauphinais, directeur général

Eudore Chouinard, directeur général adjoint Bertrand Tremblay, directeur général adjoint

Michel Cloutier, secrétaire général

<u>Absences motivées</u>: Mmes Ruth Gagnon

Denise Hudon Chrystiane Jean Élaine Tremblay

CC-2002-022

Ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Girard

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente session soit accepté, en y

ajoutant le sujet suivant :

. Plan triennal des investissements 2002-2005

ADOPTÉE

CC-2002-023

Procès-verbal du 22 janvier 2002

Il est proposé par Mme Sonia Desgagné et résolu :

D'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 22 janvier 2002.

Courrier reçu du 15 janvier au 4 février 2002

Les membres du Conseil obtiennent des informations supplémentaires quant à certains points traités dans la correspondance officielle reçue par la Commission, au cours de la période du 15 janvier au 4 février 2002.

CC-2002-025

Services éducatifs dispensés 2002-03

Les membres du Conseil prennent connaissance du projet de Services éducatifs dispensés dans chaque école primaire de la Commission, pour l'année 2002-2003.

Au cours des discussions, Monsieur Jean-Marc Girard fait montre que c'est après avoir manifesté des appréhensions et des déceptions que les membres du Conseil d'établissement de l'école Marguerite-d'Youville ont dû se résigner à accepter le projet de services éducatifs prévus pour être dispensés à l'école, dès septembre prochain.

Puis, par la suite,

ATTENDU QUE les projets de services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires ont été approuvés par les Conseils d'établissement ;

ATTENDU les avis reçus du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement du Saguenay, à la suite des consultations prévues par la Loi sur l'instruction publique ;

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin et résolu :

D'accepter le document «Services éducatifs dispensés 2002-2003», tel que recommandé par le Comité des services éducatifs / jeunes, et ce, à l'exception des écoles Georges-Vanier et Sainte-Thérèse pour lesquelles une étude reste à compléter avant d'être soumise au Conseil des commissaires, lors de la session du 26 février prochain.

ADOPTÉE

CC-2002-026

Frais de services de préformation et de postformation 2002-2003

Puis, après que M. Bertrand Tremblay, directeur général adjoint des Services éducatifs / adultes, eut introduit le dossier,

Il est proposé par Mme Sonia Desgagné et résolu :

D'ACCEPTER la recommandation du comité des Services éducatifs adultes faite à la direction générale et d'adopter les frais de services de préformation et de postformation suivants pour la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003:

Formation générale adultes, temps complet : 35,00\$ / session / élève

Formation générale adultes, temps partiel : 35,00\$ / session / élève

Formation professionnelle jeunes et adultes,

temps complet et temps partiel (MEQ): 30,00\$ / session / élève

Formation professionnelle : 2,50\$ / heure / élève intégré
Formation générale adultes : dans un groupe déjà démarré
clientèle autofinancée : Groupe autonome : tarification selon
le Service aux entreprises

CLE : selon le cahier des procédures

Formation à distance : 35,00\$ / frais d'inscription

Service autodidacte : 25,00\$ / sigle

Par la suite.

CC-2002-027

Modification / cadre de référence / Bassins d'alimentation

de référence;

novembre 2001:

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a adopté un cadre de référence pour la révision des bassins d'alimentation (voir CC-2001-443);

ATTENDU QU'EN suivi à ce dossier, le Conseil des commissaires a tenu des échanges et discussions concernant les modalités d'application de ce cadre de référence, notamment l'identification des bassins d'alimentation;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'apporter un amendement audit cadre

Il est proposé par Mme Diane Gauthier et résolu :

D'apporter la correction suivante au cadre de référence pour la révision des bassins d'alimentation, accepté par le Conseil des commissaires, lors de la session du 11 décembre dernier :

. Sous le titre «bassin complémentaire» page 4 (définition), il faut lire : «Ensemble de rues ou parties de rues situées généralement à plus de 1.6 kilomètres... (etc)

ADOPTÉE

CC-2002-028

Nom à rayer de la liste de rappel des enseignants-tes Après que M. Pierre imbeault, directeur du service des ressources humaines, eut présenté le dossier, et après échanges et discussions ;

ATTENDU l'absence au travail de M. Denis-Éric Côté depuis le 7

ATTENDU les avis écrits et verbaux qui lui ont été acheminés demandant de préciser les raisons de son absence et la durée de celle-ci, afin de régulariser sa situation;

ATTENDU l'avertissement qui lui a alors été transmis le 13 décembre 2001, et qui précisait la possibilité d'envisager la radiation de son nom de la liste de rappel;

ATTENDU que monsieur Côté fut informé de la radiation de son nom de la liste de rappel le 11 janvier 2002 et qu'il était alors invité à effectuer toutes les représentations qu'il jugeait nécessaires;

ATTENDU que cette absence demeure toujours injustifiée et que toutes ces démarches sont effectuées en respect des règles de la convention collective;

ATTENDU la recommandation du comité de service des ressources humaines d'entériner la décision de radier le nom de M. Côté de la liste de rappel;

Il est proposé par Mme Sylvie Belzile et résolu :

Que le Conseil des commissaires confirme que le nom de M. Denis-Éric Côté est définitivement rayé de la liste de rappel des enseignants et enseignantes de la formation professionnelle.

ADOPTÉE

CC-2002-029

Orientations / Politique sur le port d'équipements de protection individuels M. Charles-Édouard Gagnon, directeur du Service des ressources matérielles, présente et commente un projet d'orientations de politique.

(suite...)

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

Que La Commission scolaire accepte de mettre gratuitement à la disposition des employé(e)s, par l'entremise des directions d'établissements et des services concernés, certains équipements de protection, et ce en accord avec l'application des principes directeurs suivants :

- 1. La Commission scolaire reconnaît la nécessité pour les employé(e)s de porter et d'utiliser le ou les équipements requis pour assurer leur protection contre les risques auxquels ils sont exposés dans l'exécution de leur travail.
- 2. L'ensemble des employé(e)s de la Commission scolaire est concerné par l'application de la Loi sur la santé et sécurité au travail. Cependant, les employé(e)s des groupes suivants sont précisément visés par l'application d'une politique sur le port d'équipements et de protection individuels :
 - a) les concierges
 - b) les hommes de métiers
 - c) les camionneurs
 - d) les magasiniers
 - e) le personnel de cafétéria
 - f) les techniciens en travaux pratiques
 - g) les enseignants et formateurs du secteur de la formation professionnelle
- Certains équipements de protection individuels parce que jugés essentiels et requis, seront mis gratuitement à la disposition d'employé(e)s ou de groupe d'employé(e)s concerné(e)s.
- 4. Il revient à l'employé(e) ou au groupe d'employé(e)s concerné(e)s de porter l'équipement prévu pour sa ou leur protection contre les risques auxquels il(s) ou elle(s) est (sont) exposé(e)s.
- **5.** Il revient au directeur d'établissement ou de service de voir au respect de la politique dans son milieu.
- **6.** Il revient à la direction du Service des ressources matérielles de voir à identifier et à produire les listes d'équipements de protection individuels que la Commission scolaire accepte de fournir gratuitement à certains employé(e)s ou groupes d'employé(e)s désigné(e)s, en identifiant le type d'équipement nécessaire ainsi que de fournir la fréquence de remplacement.

ADOPTÉE

CC-2002-030

Autorisation de disposer / école Saint-Henri **ATTENDU** la recommandation favorable du Comité des Ressources matérielles émise lors de la réunion tenue le 4 février;

EN CONSIDÉRATION de la fermeture de l'école Saint-Henri, dès

juillet 2002;

Il est proposé par Mme Diane Perron et résolu :

D'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Éducation afin d'avoir l'autorisation de disposer de l'école Saint-Henri;

De verser la recette de cette vente dans un fonds d'immobilisation spécial, plus particulièrement pour ce qui est de la réfection de la toiture de l'école polyvalente de La Baie et de la réfection de la toiture de l'école polyvalente Lafontaine.

Autorisation de disposer / école Saint-Alphonse **ATTENDU** la recommandation favorable du Comité des Ressources matérielles émise lors de la réunion tenue le 4 février;

EN CONSIDÉRATION de la fermeture de l'école Saint-Alphonse,

dès juillet 2002;

Il est proposé par M. Michel Girard et résolu :

D'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Éducation afin d'obtenir l'autorisation de disposer de l'école Saint-Alphonse;

De verser la recette de cette vente dans un fonds d'immobilisation spécial, plus particulièrement pour ce qui est de la réfection de la toiture de l'école secondaire Charles-Gravel et de la réfection de la toiture de l'école polyvalente de La Baie.

ADOPTÉE

CC-2002-032

Achat de fournitures / arts plastiques

Il est proposé par M. Jean-Marc Girard et résolu :

D'accepter la recommandation du comité du Service des ressources matérielles et de retenir, pour l'achat d'articles dans le secteur "Arts plastiques", requis par les écoles, centres et services de la Commission scolaire, pour la période se situant entre le 1er mars 2002 et le 28 février 2003, les plus bas soumissionnaires conformes et ce, pour chacun des articles apparaissant dans l'appel d'offres de "Fournitures en arts plastiques 2002-2003".

ADOPTÉE

CC-2002-033

Achat de fournitures de bureau

Il est proposé par Mme Diane Tremblay et résolu :

D'accepter la recommandation du comité du Service des ressources matérielles et de retenir, pour l'achat d'articles dans le secteur "Fournitures de bureau", requis par les écoles, centres et services de la Commission scolaire, pour la période se situant entre le 1er mars 2002 et le 28 février 2003, les plus bas soumissionnaires conformes et ce, pour chacun des articles apparaissant dans l'appel d'offres de "Fournitures de bureau 2002-2003".

ADOPTÉE

CC-2002-034

Renouvellement de contrat/ système de coloration

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

D'accepter la recommandation du comité des services des ressources matérielles et de reconduire, en vertu de l'article 14.0 des règlements généraux de l'appel d'offres, le contrat relatif au prêt de deux (2) systèmes de coloration ainsi que pour l'approvisionnement en produits nécessaires au fonctionnement de ces deux systèmes, à la compagnie Pièces d'Autos P.L. Ltée.

Ce contrat sera reconduit pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} mars 2002 au 28 février 2004 aux mêmes prix et ce, sans aucune actualisation, les besoins et exigences de la commission scolaire demeurant inchangés.

Résolution d'appui/ hausse des tarifs d'Hydro-Québec **CONSIDÉRANT** qu'Hydro-Québec a déposé une demande d'abrogation du tarif BT à la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT l'impact financier qu'une augmentation annuelle de 55%, prenant effet le 1^{er} mai 2002 et le 1^{er} mai 2003, aurait des répercussions considérables sur le budget de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que cette hausse de tarification peut être considérée comme une nouvelle compression budgétaire, donc sujette à affecter directement le service à l'élève;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de ces nouvelles dépenses énergétiques des commissions scolaires devra être compensée par des fonds publics;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec est une société d'État qui, par ses bénéfices, contribue au financement des programmes d'activités du gouvernement du Québec:

CONSIDÉRANT qu'il est paradoxal que l'augmentation des revenus d'une société d'État entraîne une dépense supplémentaire équivalente que devront assumer les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation;

Il est proposé par M. Michel Girard et résolu :

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay s'oppose vivement à l'abrogation du tarif BT demandée par Hydro-Québec;

QUE, par la présente, demande soit faite à la Fédération des commissions scolaires du Québec d'intervenir auprès de la Régie de l'Énergie et du gouvernement du Québec, pour que l'on maintienne les tarifs déjà existants.

ADOPTÉE

CC-2002-036

Vente de parcelle de terrain/ école Sainte-Bernadette **ATTENDU** la recommandation favorable du Comité des Ressources matérielles émise lors de la réunion tenue le 4 février;

ATTENDU la résolution CC-2001-403, adoptée le 13 novembre 2001, par laquelle la Commission scolaire cédait un terrain situé près de l'école Ste-Bernadette;

ATTENDU la demande récente de Mme Georgette Gaudreault et M. Maurice Provencher, à l'effet d'acquérir le terrain avec de nouvelles dimensions;

Il est proposé par Mme Sylvie Belzile et résolu :

De vendre à Mme Georgette Gaudreault et M. Maurice Provencher, le terrain situé près de l'école Ste-Bernadette, aux nouvelles dimensions suivantes : 3.66 m² de largeur X 29.26 m² de longueur et de 3.68 m² X 28.83 m², soit une superficie totale de 106.3 m², et ce pour un montant total de 3 666,57\$, plus taxes;

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire, les documents relatifs à ce contrat de vente; et,

D'abroger la résolution CC-2001-403.

Politique culturelle/ nomination d'un représentant du Conseil **ATTENDU** les intentions des Services éducatifs / jeunes d'élaborer un projet de politique culturelle;

ATTENDU qu'il y a lieu de former un comité de travail sur lequel pourrait siéger un représentant des membres du Conseil des commissaires;

Il est proposé par Mme Diane Perron et résolu :

De désigner Mme Diane Tremblay pour représenter les membres du Conseil des commissaires sur le comité de préparation de la politique culturelle.

ADOPTÉE

CC-2002-038

Plan triennal des investissements 2002-2005

ATTENDU la recommandation positive du Comité du service des

Il est proposé par N

ressources matérielles;

Il est proposé par M. Michel Girard et résolu :

D'accepter le plan triennal des investissements 2002-2005 selon l'ordre des priorités établies et ce, en tenant compte des budgets disponibles;

De présenter au Ministre de l'éducation les projets retenus pour 2002-2003 en vue d'obtenir l'octroi de subventions dans le cadre du programme d'accélération des investissements publics (PAIP); et,

De confirmer au Ministre de l'éducation que :

- les bâtiments concernés sont la propriété de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;
- les bâtiments seront utilisés à des fins d'enseignement durant les cinq (5) prochaines années;
- les bâtiments ont été construits depuis plus de quinze (15) ans;
- tous les travaux concernés seront amorcés au cours des mois de juillet et août 2002.

ADOPTÉE

Il est convenu de faire une dernière vérification auprès du ministre de l'Éducation afin de savoir si la liste des projets dans la forme qu'elle est présentée, correspond bien aux attentes du Ministère. Sinon, les modifications nécessaires seront faite de façon à ce que la Commission puisse bénéficier de tous les atouts susceptibles d'obtenir telles subventions.

CC-2002-039

Rapport de la présidente

Madame la Présidente présente un bref résumé de représentations faites au cours des derniers jours :

- Le 17 janvier 2002, rencontre avec la mairesse de l'Anse-Saint-Jean, Madame Rita Gaudreault, sur le dossier de l'école Saint-Jean.
- Le 18 et 25 janvier 2002, rencontre avec le directeur général sur différents dossiers.
- Le 30 janvier 2002, rencontre les journalistes Catherine Delisle du journal Le Quotidien et Dominique-Savard du Réveil sur le dossier «bassins d'alimentation».

CC-2002-039 (suite...)

- Le 31 janvier et 1^{er} février 2002, rencontre du bureau de direction de la Fédération des commissions scolaires à Québec.
- Le 4 février 2002, rencontre avec le directeur général sur différents dossiers.

CC-2002-040

Rapport de la direction générale

De son côté, le directeur général résume brièvement quelques représentations faites au cours des derniers jours :

- Le 16 janvier 2002, présence au Salon de la Formation professionnelle au Holiday Inn à Jonquière.
- Le 17 janvier 2002, présence à l'inauguration de l'hôtel Le Montagnais à Chicoutimi.
- Le 18 janvier 2002, rencontre avec les représentants du Groupe Génivel BPR RE : dossier du choix des professionnels pour le Centre de formation professionnelle de la Baie.
- Le 22 janvier 2002, rencontre avec monsieur Pierre Ouellet, attaché politique du député de Chicoutimi concernant le dossier de l'école Saint-Philippe.
- **Le 28 janvier 2002**, rencontre de consultation MEQ/ADIGECS «les cycles au secondaires» les écoles témoins.
- **Le 5 février 2002**, participation à une activité de l'UNICEF/ACDI à l'école Saint-Denis. Visite d'une étudiante du MAROC à une étudiante québécoise.
- Le 8 février 2002, participation à une conférence de presse de la Foire commerciale Jeunes Entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Place du Royaume.

CC-2002-041

Rapports des comités de service

Les membres du Conseil obtiennent des informations supplémentaires quant à divers sujets traités lors des réunions des comités de service suivants :

■ Services éducatifs / adultes : 5 février 2002

■ Ressources humaines : 4 décembre 2001

Ressources matérielles : 4 décembre 2001

CC-2002-042

Rapports du Comité de parents

Mme France Gagné, commissaire-parent, présente un court résumé du rapport de la rencontre du Comité de parents, tenue le 6 février 2002. Lors de cette rencontre, il fut question :

- ➤ De la consultation sur le projet de services éducatifs dispensés 2002-2003 ;
- > De la révision des bassins d'alimentation des écoles et placement de la clientèle ;
- Du colloque régional de la FCPPQ (Fédération des comités de parents de la province de Québec);
- De la demande d'appui du Comité central de parents de la Commission scolaire de Montréal.

CC-2002-043

Rapport de dons et contributions

Le secrétaire général commente brièvement le rapport d'étape des dons et contributions, tel qu'établi en date du 10 février 2002. À la suite d'une intervention de Mme Diane Perron, commissaire, il est convenu de demander au Comité exécutif d'amorcer une réflexion quant à la politique actuelle de la Commission concernant les contributions à des organismes extérieurs.

Conseil régional de la culture / informations

Chaque membre du Conseil a reçu pour information une copie d'un document constitué d'articles de journaux se rapportant à la dernière assemblée générale annuelle du Conseil régional de la culture.

CC-2002-045 Fin de la session

Sur ce, la présente session du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général